

AFFAIRE LAURET concernant terrain Montagne

Le Maire demande à M. REYDELLET, 1er Adjoint, de prendre la Présidence pour cette affaire.

M. REYDELLET donne lecture de la lettre de M. Georges LAURET, en date du 11 Mai 1960.

Toulon, le 11 Mai 1960

Maître,

Dans une de mes dernières lettres je vous ai demandé de me faire connaître la suite qui a été donnée à la vente à la Commune, de la parcelle de terrain sur laquelle il a été édifié le Château d'Eau de la Montagne. Je vous ai également rappelé ma décision de céder cette parcelle ainsi que le droit de passage de la canalisation et le droit d'accès, pour la somme forfaitaire de UN MILLION d'anciens francs CFA. Ces conditions, vous les avez notifiées, vous même au Maire d'alors. Depuis je suis, sans nouvelle et aucune réponse m'a été faite à ma lettre.

Estimant que tout ceci n'est pas sérieux et que cette comédie a assez duré, je vous demande d'avoir l'obligeance de me faire savoir la décision que vous avez prise, comme Notaire et comme Maire, pour solutionner cette affaire.

Vous conviendrez avec moi, que depuis 3 ans que cette question traîne, il serait temps d'y mettre fin.

Dans l'attente d'une prompt réponse, je vous prie d'agréer, Maître, mes sincères salutations./.

Signé: LAURET.

M. Georges LAURET
17, Avenue de Val Fleuri, 17

TOULON (Var)

Le MAIRE fait ressortir que le terrain a déjà été pris par les Ponts et Chaussées et les travaux exécutés.

M. MANES demande le renvoi de la question.

Le MAIRE. - Messieurs, si vous voulez bien la commission pourrait être composée de MM. MANES - QUINOT - GALLARD et AUBER.

Ce qui est proposé Adopté.